



# La Sentinelle

Journal économique et social  
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi  
Organe du parti ouvrier suisse

Un an . . . . Fr. 8.—  
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4.—  
Trois mois . . . » 2.—

REDACTION ET ADMINISTRATION  
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace  
Offres et demandes d'emploi 30 cent.  
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes  
75 cent. pour trois fois.

## MAISONS RECOMMANDÉES

**S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40**

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.  
Devis gratuits sur demande.

**Emile Pfenniger** Vins et liqueurs  
Spécialité :

Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga  
En automne : Moût du pays  
E boulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

C'onsommations de premier choix

— Excellents vins —

Bière de la Brasserie Ulrich

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

**JEAN WEBER** 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4  
La Chaux-de-Fonds  
Denrées coloniales, vins et liqueurs,  
farines, sons et avoines, gros et détail.

**LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS**

Rue Léopold-Robert 11 a

**A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES**  
Chaux-de-Fonds

Tissu : en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour H mmes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainage : **Au GAGNE PETIT** Soieries

6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6  
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

**WILLE-NOTZ** Denrées coloniales. Vins  
et spiritueux. Farines,  
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

**JULES VERTHIER** RUE NEUVE 10

Grand choix de

Chapellerie en tous genres. — Toujours grand assortiment de Cravates.

**Magasins du Printemps, J.-H. Matile**

Rue Léopold-Robert 4. — Halle du tramway  
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

**Brasserie de la Comète** Ulrich Frères

Bière, façon  
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

**Grand Bazar du PANIER FLEURI**

Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

**Restaurant populaire anti-alcoolique**

**HOTEL L'AURORE**

Serre 16 Serre 16

Restauration à toute heure. Prix sans concurrence. — Lundi matin gâteau au fromage. Samedi soir, tripes. — Bière. Cidres. Vins de 30 à 80 centimes. — Billard.

### MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.

Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis, à 8 1/2 h.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi soir, de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchandises chaque samedi, de 1 à 10 heures du soir, au Cercle ouvrier.

L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir, au local, Chapelle 5.

Section littéraire l'Amitié. — Répétition le vendredi, à 9 h. du soir, au local, Chapelle 5.

La Cagnotte, groupe d'épargne. — Perception tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du soir, au local, Ronde 26.

Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement chaque samedi de 8 heures à 10 heures du soir au Cercle ouvrier.

Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11 heures du matin à midi, réunion des joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 45.

Monturs de boîtes. — Réunion du bureau central et du comité local tous les jeudis à 8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

## Citoyens

signez et faites signer la demande d'initiative réclamant la nomination du Conseil d'Etat par le peuple.

Cette liste se trouve déposée dans tous les cafés.

➡ Pour signer valablement cette demande, il faut être électeur au cantonal.

## AVIS

Nous avisons les abonnés qui paient par trois mois que les encaisseurs passeront pour le 4<sup>e</sup> trimestre dès dimanche prochain.

Tous les abonnés ayant payé 8 francs pour l'année 1901 ont droit à notre prime

Le Guide pratique ou  
Poignée de Riens

contre présentation de leurs quittances à notre bureau.

L'Administration.

## L'Actualité

### Circulaire du Comité central

à toutes les sections

Chers camarades,

L'article premier de nos statuts centraux, du 3 juin 1893, a la teneur suivante :

« Art. 1<sup>er</sup>. — La société suisse du Grutli est une association suisse. Elle a pour but le développement du progrès politique et social en Suisse, sur la base de la démocratie socialiste. La Société du Grutli travaillera à rendre ses membres capables d'une participation consciente à la vie publique. »

En outre, l'article 8 des statuts centraux porte :

« Art. 8. — Il ne peut exister, en règle générale, qu'une seule section dans une localité, à moins que la différence des langues ne motive la fondation de deux ou plusieurs sections. Nul ne peut appartenir à plus d'une section en qualité de membre actif. Sitôt qu'il existe une section dans une localité, il est interdit à un sociétaire de faire partie d'une section autre que celle de la localité de son domicile. »

» Dans certains cas, le Comité central peut autoriser des exceptions aux dispositions ci-dessus. »

A teneur de ces dispositions et conformément à une décision de l'assemblée des délégués de la Société du Grutli, du 21 septembre 1901, à Soleure, nous ouvrons la

### VOTATION GÉNÉRALE

sur les statuts du nouveau Parti socialiste de la Suisse, qui va être fondé avec le concours et sous la direction de la Société fédérale du Grutli, statuts adoptés à la dite assemblée des délégués, sur le préavis du Comité central, par 142 voix contre 6, et approuvés à l'unanimité, par 275 voix, au Congrès de la Démocratie socialiste suisse, toute entière, le 22 septembre.

Le texte complet de ces statuts, tels qu'ils sont sortis des délibérations, est joint à la présente circulaire.

Conformément à l'article 19 des statuts, nous fixons le délai de discussion à quatre semaines, soit du 6 octobre au 2 novembre prochain.

La votation même ne pourra avoir lieu que pendant les deux dernières semaines, soit entre le 20 octobre et le 2 novembre. Si la votation a lieu l'avant-dernière semaine, le résultat devra être tenu secret jusqu'à la dernière semaine.

Nous saisissons cette occasion pour attirer votre attention sur l'article 18 des statuts centraux, qui dit :

« Art. 18. — Les votations générales ont lieu dans les assemblées de sections. Les décisions sont prises à la majorité absolue des sociétaires participant à la votation, »

» Les votations ont lieu au scrutin secret. En cas d'empêchement pour un sociétaire d'assister à la séance de votation, le dit sociétaire peut aussi expédier son vote par écrit. Il est laissé aux sections la faculté d'introduire l'obligation du vote. »

Les camarades qui acceptent les statuts voteront oui ; ceux qui les rejettent voteront non.

Nous ferons parvenir, en temps opportun, à toutes les sections, deux cartes de votation, dont l'une remplie consciencieusement devra être retournée au Comité central jusqu'au 4 novembre 1901, au plus tard.

Les résultats (cartes), dont le timbre de consignation portera une date ultérieure au 4 novembre, ne seront pas pris en considération.

➡ Vu l'importance capitale de la question, l'honneur de la Société exige que sections et sociétaires participent nombreux à cette votation.

Salut fraternel !

Lucerne, le 1<sup>er</sup> octobre 1901.

Le Comité central  
de la Société fédérale du Grutli

### Statuts du Parti socialiste suisse

(Adoptés par l'assemblée des délégués de la Société suisse du Grutli à Soleure, le 21 septembre 1901, sous réserve de la votation générale, et par le Congrès du Parti socialiste suisse à Soleure, le 22 septembre.

Article premier. — Le Parti se compose :

a. de la Société suisse du Grutli ;

b. des Fédérations ouvrières cantonales ;  
c. des Unions ouvrières et des Sociétés locales, en tant qu'elles n'appartiennent point déjà à une fédération cantonale du parti.

d. des Sociétés isolées, à condition qu'il n'existe pas dans le canton ou la localité une fédération cantonale ou locale du parti.

Toutes ces organisations ne peuvent adhérer au parti qu'avec la totalité de leurs sociétaires suisses.

Pour les délégations au Comité du parti et au Congrès du parti des organisations isolées, il sera tenu compte des contributions obligatoires versées (fixées par l'article 11 des statuts) pendant l'année écoulée.

Art. 2. — Le parti en général, comme aussi chaque organisation s'y rattachant, doivent vouer toute leur attention et toutes leurs forces à la centralisation du mouvement ouvrier et, en particulier, à la Société suisse du Grutli, comme organisation politique centrale et reposant sur la base de la démocratie socialiste.

Le parti et les organisations affiliées doivent aussi se faire un devoir de s'efforcer à faire assurer le mouvement ouvrier industriel, à condition que les organes du mouvement ouvrier industriel, de leur côté, reconnaissent et secondent le mouvement ouvrier général du Parti.

Art. 3. — Les organes du Parti sont les suivants :

a. le Comité du Parti et la Commission directrice ;  
b. le Congrès du Parti.

Art. 4. — La Commission directrice a son siège dans la localité où se trouve le Comité central de la Société fédérale du Grutli (localité directrice).

Elle est formée de sept membres du petit Comité central du Grutli et de six membres nommés par les organisations du parti de la localité directrice.

Elle se constitue elle-même.

Art. 5. — La Commission directrice est notamment chargée :

a. de la gestion financière ;  
b. de la convocation et de l'organisation des délibérations du Comité et du Congrès du parti et de l'exécution de leurs décisions.

Art. 6. — Le Comité du Parti. — Font partie de Comité :

a. la Commission directrice et le grand Comité central de la Société suisse du Grutli et son secrétaire général ;

b. les représentants des organisations cantonales et locales. Celles-ci nomment un délégué par mille membres suisses. Chaque fédération cantonale a droit à un délégué au moins. Les organisations locales ayant moins de mille membres, peuvent s'unir, à leur choix, pour la nomination des délégués, à raison d'un délégué pour mille membres suisses.

Le mode de nomination est déterminé par les organisations ;

c. les rédacteurs de la presse du parti ;



pays s'y entendait comme pas un à maintenir le contact entre le Conseil d'Etat et ses administrés. Dès qu'un rouage venait à grincer, aussitôt que surgissait une querelle, il payait de sa personne, et il était bien rare qu'il ne réussit pas à rétablir la bonne harmonie. A ce point de vue, il n'a pas été remplacé.

## Nos Correspondants

### LETTRÉ OUVERTE

adressée à Monsieur N. Sermet, chef du bureau de l'assistance publique  
En Ville.

La Chaux-de-Fonds, 7 octobre 1901.

Monsieur,

En ma qualité de simple adhérent à la future société de secours mutuels *Le Progrès* je viens protester contre votre manière d'agir vis-à-vis de cette création nouvelle.

Vous êtes, Monsieur, directeur d'une officine dans laquelle il est bien difficile de pénétrer sans être muni d'un billet de confession, de l'assistance d'un pasteur ou de la recommandation d'une dame de charité; chacun sait où ce dernier corps a son bureau de recrutement.

La charité, Monsieur, je la considère comme dégradante, aussi bien pour celui à qui elle profite que pour le riche croyant se débarrasser de ses devoirs sociaux, parce qu'il a jeté dans la caisse des pauvres une faible part de ce dont il n'a pas besoin.

Les propagandistes de la nouvelle société *Le Progrès* ont un tout autre but: ils s'inspirent des principes de la solidarité lesquels élèvent l'homme au lieu de l'avilir. Avec la solidarité, riches et pauvres peuvent vivre en bonne harmonie, parce qu'ils ont chacun les mêmes droits. La solidarité, c'est l'avenir!

Vous allez chercher, Monsieur, des chiffres qui peuvent avoir raison, surtout chez vous où votre chiffre d'affaires doit être conséquent. Permettez-moi de vous dire qu'il se peut qu'une fois ou l'autre, nous ayons besoin de recourir à votre manière de calculer, mais soyez sans crainte, la solidarité dont nous nous inspirons nous fournira toujours les moyens de sortir d'embarras. Quant à vous, Monsieur, que la charité vous guide!

Agréez, Monsieur, mes empressées salutations.

A. P.

\* \* \*

Monsieur le rédacteur,

La *Nouvelle Gazette de Zurich*, l'organe favori du charlatan Forel me prenant en partie par la plume d'un correspondant neuchâtelois, qui critique ma présence dans les assemblées populaires politiques et trouve une expertise médicale sur ma personne toute naturelle. Veuillez, je vous prie, insérer la lettre d'un ami qui donnera les commentaires voulus à notre point de vue tout aussi naturel.

S. le 14 décembre 1900.

Monsieur le Dr Favre,

Mon cher collègue,

Je vous félicite sincèrement de votre nomination de député et de la manière dont vous avez su retourner à votre avantage une situation malaisée et difficile. J'ai suivi dans nos journaux les péripéties de votre entreprise et j'ai appris avec une satisfaction sans mélange votre résultat qui annule les intentions et les opérations des médecins aliénistes contre vous. Il me semble maintenant que devenu législateur par la volonté populaire le verdict des médecins aliénistes se trouve être démolit et leurs conclusions ineptes et de parti-pris se retourne contre eux pour leur plus grande confusion.

Est-il cependant prudent de vous en remettre aux médecins aliénistes auxquels votre recours ne manquerait pas de développer leur fatuité personnelle, leur crédulité en leur pseudo science et l'abus de leur autorité usurpée? Il est peu probable que ces gens s'ils se trouvaient dans l'obligation de se contredire et de vous réhabiliter le fassent sans réticences à vos dépens et sans considération en leur faveur. C'est une opinion personnelle, seulement il me semble avoir l'instinct de ces choses, je vous fais part de cette impression intime.

Vous avez été mon cher collègue en votre temps médical une personnalité envahissante et le fait que les circonstances se sont extérieurement prononcées contre vous a fourni le motif et l'occasion à tous ceux qui

avaient à se plaindre d'un empiètement ou usurpation concurrentiels effectifs ou appréhendés de formuler leur ressentiment ou leur crainte.

Dr X.

Je crois qu'il est inutile d'ajouter un mot à une opinion d'un médecin étranger, datée du mois de décembre 1900, qui ignorait une seule chose, c'est que nous avons un médecin dans le Conseil d'Etat en la personne du Dr Pettavel.

Dr Alex. FAVRE.

## La vie locale

### APPEL

du Comité du Syndicat des repasseurs, remonteurs et faiseurs d'échappements aux ouvriers syndiqués ou non de la localité.

Chers collègues!

Le Comité du Syndicat, lors de sa nomination, il y a six mois, prenait la détermination énergique de sortir de sa léthargie cette association réduite à cet état par une indifférence coupable et incompréhensible de ses membres.

Des éléments nouveaux au Comité vinrent se joindre à lui et l'impulsion nécessaire pour la rénovation du Syndicat ne tarda pas à se produire. Le principal objet à l'ordre du jour fut donc: *une propagande active.*

Nous ne nous étendrons pas sur tous les moyens employés à ce but. Nous avons cherché par la presse, par les convocations par quartier, par les tournées à domicile, à convaincre tous les remonteurs, repasseurs, etc. de l'absolue nécessité qu'il y avait dans l'intérêt de tous, à faire revivre cette association, éminemment utile qui connût les beaux jours que chacun sait. (Témoins les belles assemblées du Temple français et de Gibraltar qui se traduisirent par une hausse générale du 15% sur les prix de la main-d'œuvre.)

Nous nous demandons aujourd'hui: avons-nous réussi? Nos efforts, nos travaux, notre dévouement à cette tâche difficile ont-ils été couronnés de succès? Avons-nous dissipé toutes les préventions qui se sont fait jour dans une certaine partie du public qui hésite encore à nous accorder sa confiance? Nous ne pourrions l'assurer. Quant aux résultats jusqu'à ce jour nous avons lieu d'être contents, mais, nous ne le serons entièrement qu'après la *grande assemblée populaire* à laquelle nous venons convier tous les ouvriers de la partie, *syndiqué ou non*, à y prendre part.

Nous espérons convaincre les indécis et les indifférents (même les récalcitrants, s'ils veulent prendre la peine de se déranter) à se joindre à leurs frères de travail. Une invitation spéciale est faite aux visiteurs acheteurs qui pourront se rendre compte que leur concours dans le syndicat offrirait toute chance de succès au but que nous poursuivons et qui est aussi le leur.

Cette *grande assemblée* aura lieu au Stand mardi, 16 octobre prochain, à 8 1/2 h. du soir.

Un exposé fidèle de la situation du Syndicat, de son but, du mouvement ouvrier qui se produit dans la région horlogère, vous sera relaté sous son jour le plus vrai.

Chers collègues,

Venez nombreux à cette importante assemblée! Que tous ceux qui ont demandé à réfléchir avant de donner leur adhésion viennent sans appréhension, car, c'est uniquement pour discuter et arriver à sauvegarder les intérêts de notre profession que le Syndicat fait appel.

Il n'est peut-être pas inutile de vous rappeler que nous entendons rester sur le *terrain professionnel*, le seul pouvant rallier toutes les bonnes volontés, tous les hommes de cœur soucieux de la prospérité de notre industrie nationale, de son avenir et de celui de nos familles.

Plus d'indifférence, mais de la *Solidarité*.

Salut fraternel!

La Chaux-de-Fonds, le 5 octobre 1901.

Au nom du Syndicat des repasseurs, remonteurs et faiseurs d'échappements,

LE COMITÉ.

La fin d'un beau jour. — Mardi avaient lieu en notre ville les funérailles toutes modestes d'une femme toute modeste aussi; mademoiselle Adèle Tissot, institutrice. Sans bruit elle s'en est allée, comme sans bruit elle a fait le bien.

Cette femme de devoir eut beaucoup à lutter pour propager, à La Chaux-de-Fonds les principes de l'école frœbelienne. Après

un séjour assez long en Allemagne, elle revint chez nous, où sa constante préoccupation fut d'introduire l'institution des jardins d'enfants. Jamais rebutée, toujours vaillante, elle eut maille à partir avec l'indifférence; mais, grâce à l'appui éclairé de M. le directeur Bornet, elle réussit à faire décider, en 1876, la création semi officielle d'un jardin d'enfants. Encore son école était-elle privée et ne jouissait-elle que d'une maigre subvention. Cependant l'idée fit du chemin; en 1880, la Commission scolaire constatait avec satisfaction, dans son rapport annuel, que « la fête de Noël offerte aux Jeunes élèves de mademoiselle Tissot, avait laissé l'impression la plus favorable à toutes les personnes qui y étaient conviées. »

Ce serait sortir du cadre de cet article nécrologique que de retracer l'histoire de l'école frœbelienne jusqu'à son évolution normale et officielle: l'école enfantine. Constatait plutôt que mademoiselle Adèle Tissot est morte à la tâche, dans sa 56<sup>e</sup> année à la tête d'une de ses écoles enfantines dont elle fut la promotrice. Nous devons à cette douce et noble figure un souvenir d'éternelle reconnaissance, et, au bord de sa tombe, nous ne pouvons nous empêcher de redire, avec le poète:

C'est la fin d'un beau jour.

Pour épitaphe, on ne saurait lui en donner d'autre que celle-ci:

Elle aime les enfants,  
Et elle en fut aimée.

A. M.

**Evangélisation.** — Quelques chrétiens de la localité se rattachant à plusieurs églises, ont décidé de prendre l'initiative de réunions d'évangélisation dans le local rue Numa Droz 102.

A cet effet ils adressent une invitation aux Chrétiens de La Chaux-de-Fonds qui désiraient coopérer à cette œuvre et les prient de se rencontrer le vendredi 11 courant à 8 heures et demie du soir dans le local ci-dessus désigné pour en discuter les bases. E. Wyssenbach, Jules Guenin, Jules Humbert, P. Robert Banguerel, Ami Banguerel. (Voir aux annonces.)

### BIBLIOGRAPHIE

„Der Grütliener“. *Illustrierter Volkskalender für das Jahr 1902.* Redaktion: Kantonsrat Robert Seidel in Zürich. — X. Jahrgang. 92 Seiten 4<sup>o</sup>, mit ca. 40 Illustrationen. Beilage: Wandkalender. Preis 50 Cts. Bei Dutzendbezug billiger. — Zu beziehen bei allen Buchhandlungen, Kalender-Depots, Papeterien, sämtlichen Grütli- und Arbeitervereinen, Gewerkschaften, sowie direkt beim Verlage: Genossenschaft Grütli-Buchdruckerei und Buchhandlung in Zürich.

Schon der Umschlag bietet instructive Angaben über Arbeiterorganisationen, Arbeiterbund, Arbeiterpresse, Fabrikinspektionskreise, internationales Arbeitsamt, städtische und kantonale Arbeitersekretariate. Die erste Seite trägt das Bild von Fritz Siebenmann, gewesener Grossrat und Stadtrat und internationaler Buchdruckersekretär, Gründer und Centralpräsident des schweizer. Eisenbahnarbeiterverbandes, zu welchem Bilde Fürsprech J. Albisser einen ansprechenden Nekrolog lieferte. — Aus dem textlich reichen Inhalte heben wir insbesondere hervor: «John Ruskins (mit Portrait) und seine Lehre von der Arbeit», von Dr. J. Hertz. — «Ein Pompeji der Wüste», mit Portrait des rühmlich bekannten Forschungsreisenden Sven Hedin und dem Bilde einer von ihm entdeckten Ruinenstadt, von R. Bommeli. — «Fürs Vaterland», eine Erzählung aus Transvaals jüngster Vergangenheit, mit 8 Illustrationen. — «Ein Eisenbahnabenteuer in Kalifornien.» — «Eine Ehrung Pestalozzis am Weltfeiertag der Arbeiter.» mit Bild des Pestalozzidenkmals in Zürich.

Ein besonderes Glanzstück des Grütli-Kalenders bildet aber unstreitig der Artikel «Das Glarnerland und der Klausen», mit 19 Illustrationen nach den Originalaufnahmen des glarnerischen Verkehrsvereins, verfasst vom Kalenderredaktor Schriftsteller Robert Seidel. — Auch die Erzählung «Ein Börsenspekulant auf dem Throne» fesselt den Leser vom Anfang bis zum Schlusse. — Die beiden hübschen Erzählungen «Das Geheimnis des Hauptmanns» und «Lilien- und Vergissmeinnicht» dürften Schul- u. Kinderfreunden ganz besonders gefallen. — Die Genrebilder «Mutterglück», «Späte Reue» und «Geteilte Mahlzeit» bieten ebenfalls anregenden Text von seite des Redaktors. — Auch der Basler Mitarbeiter Redaktor A. hat in diesem Jahrgange eine humorvolle Gabe in Basler Dialekt beige-steuert: «Der Herr Glucksi erzählt, was em an der Basler Bundesfir passiert isch,» geziert mit 2 Bildern. — Der Artikel «Das 19. und 20. Jahrhundert, eine Rück- und

Vorschau, bietet jedem aufmerksamen Leser reichen Stoff zum Nachdenken und Vergleichen mit eigenen Erfahrungen, ebenso die socialpolitische Rundschau für 1900/01. Die ganze Stoffanordnung u. die Vielseitigkeit desselben macht den «Grütli-Kalender zu einem schönen und empfehlenswerten Volksbuche für jede Familie. Ein poetischer Schwung weht durch das Einzelne wie das Ganze. Ein kurzer Blick auf den Inhalt lässt den «Grütli-Kalender» als einen der reichhaltigsten, bestredigierten und ebenso trefflich illustrierten Kalender erkennen, auch ohne Rücksichtnahme auf seine vorwiegend sociale Tendenz — ein Hausbuch von bleibendem Werte für das arbeitende Volk aller Parteien unseres Landes. Möge der «Grütli-Kalender» darum weiteste Verbreitung finden in allen Schichten unserer Bevölkerung, in der Stadt wie auf dem Lande.

## NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

**Le Cap, 10 octobre.** — L'état de siège a été proclamé dans la colonie du Cap. Il s'étend également à toute la ville et au district du Cap.

Il a été créé une commission chargée de l'examen des griefs relatifs à l'application de l'état de siège dans la colonie.

**Batoum, 10 octobre.** — Un incendie a éclaté mardi dans un dépôt de naphte d'un puits de forage. Deux entrepôts sont complètement détruits. L'incendie n'est pas encore complètement maîtrisé. Les dommages sont considérables.

**Madrid, 10 octobre.** — Un grand meeting s'est tenu à Saragosse pour discuter la situation des viticulteurs. Plusieurs vœux ont été formulés, entre autres celui qu'on supprime totalement l'impôt sur les vins.

**Barcelone, 10 octobre.** — Une assemblée de 5000 maçons grévistes a décidé de continuer la grève jusqu'à ce que les patrons acceptent les conditions des ouvriers.

Elle a décidé en outre, qu'une assemblée serait tenue chaque jour en observant le plus complet.

**Glasgow, 10 octobre.** — Les autorités municipales ont reçu pour instructions de se préparer pour cet automne à des mesures contre une apparition possible de la peste.

On a, en effet, constaté un cas de maladie suspecte; mais selon une communication officielle, ce ne serait pas la peste. Pour le moment, la ville est sans inquiétude.

## Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôt

**Pain blanc** à 30 centimes  
1<sup>re</sup> qualité le kilo.

On porte à domicile

Avis aux agriculteurs et industriels  
— Poids public —

**Bandages** pour les cas les plus difficiles et à poser soi-même sont livrés sous garantie complète et aux prix de fabrication par le Dr Krüsi, fabrique de bandages, Gais (St-Gall).

## Mise au CONCOURS

La Commission de l'Orphelinat communal de La Chaux-de-Fonds met au concours le poste de **mère de la deuxième famille** de cet établissement. Traitement initial: fr. 500 par an.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat communal, rue de la Serre 23, où il pourra être consulté par les intéressés.

Les soumissions devront être envoyées, sous pli cacheté, au Président de la Commission, jusqu'à fin courant, avec la suscription «Soumission pour poste de mère de la deuxième famille.»

La Chaux-de-Fonds, le 9 octobre 1901.

Au nom de la Commission:

Le Président,  
**Gh. Perret.**  
Le Secrétaire,  
**E. Tissot.**

## SALLE D'ÉVANGÉLISATION

102, Rue Numa Droz, 102

Tous les chrétiens désirant s'intéresser à l'Évangélisation, sont priés de se rencontrer, dans le local ci-dessus, vendredi 11 courant, à 8 heures et demie du soir.

**LE COMITÉ.**



Société suisse de Tempérance

DE LA

**CROIX-BLEUE**

Section de La Chaux-de-Fonds

48, Rue du Progrès, 48

## LA VENTE ANNUELLE

aura lieu les

14, 15 et 16 octobre prochains

**LUNDI** soir, à 8 heures: Exposition des lots. Soirée familière

**MARDI 15**, VENTE, ouverture à 9 heures du matin

**MERCREDI 16**, à 8 heures du soir: **GRANDE SOIRÉE-THÉ**

Il ne sera pas fait de collecte à domicile cette année, mais les dons de argent et en nature seront reçus avec la plus vive reconnaissance aux dépôts suivants:

Mesdames  
Borel-Girard, pasteur, Temple Allemand 25.  
Borel-Etienne, pasteur, Cure 9.  
Courvoisier, pasteur, Loge 11.  
Doutrebande, pasteur, Cure 9.  
Perregaux, pasteur, Léop. Rob. 42.  
Baillod-Perret, Léopold Robert 38.  
Beaujon, Terreaux 23.  
Borel, Progrès 48, au local.  
Châtelain-Humbert, Temple Allemand 79.  
Colomb, L., Promenade 8.  
Carnal, Aurore 7.  
Cosandier, Paix 11.  
Degoumois, Aurore 11.  
Dubois-Wenker, Numa-Droz 147.  
Graupmann, Nord 50.

Mesdames  
Gansli, Crêt 9.  
Jeanmaire, B., Charrière 13.  
Krebs Kaufmann, Marché 8.  
Kundig, Premier-Mars 14.  
Kirchhofer, Joux Perret 10.  
Marchand-Walther, Tourelles 33.  
Meinen, Gibraltar, 11.  
Nicolet, Jules, Doubs 93.  
Nicolet, Aldine, Nord 108.  
Perret, Alfred, St-Pierre 7.  
Reutter, F., Jaquet-Droz 47.  
Robert, Aicindor, Nord 9.  
Racine, Léon, Charrière 22 a.  
Scheidegger, Boulev. de la Gare 1.  
Schwertfeger, Parc 3.  
Walther, Docteur Dubois 6.

➔ Nous avisons les personnes disposées à souscrire à l'ouvrage

## LE GRAND COUPABLE

par  
**WALTER BIOLLEY**  
avec

une préface du Docteur P. COULLERY

que la souscription est ouverte jusqu'au 15 octobre.

On souscrit pour fr. 1.75 à ce volume de 250 pages environ par l'envoi du bulletin ou par carte postale, adressée à l'imprimerie de *La Sentinelle*.

A partir du 15 octobre, le prix de ce volume sera de fr. 2.50.

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE**

### Edouard SCHNEIDER

RUE DU SOLEIL, 4

Toujours bien assorti en **VIANDE de BŒUF**, première qualité  
**VEAU, MOUTON, PORC frais, salé et fumé**  
Saucisses à la viande, 1 fr. 10 le demi-kilo. — Saucisses au foie excellentes, 60 ct. le demi-kilo  
Beau choix de **LAPINS FRAIS** à 85 ct. le demi-kilo. **Gendarmes**.  
**Cervelas**. — Graisse de bœuf fondue à 40 ct. le demi-kilo  
**TRIPES** à 30 centimes le demi-kilo

## MAGASIN DE MEUBLES

*Liquidation complète*

pour cause de cessation de tous les articles restant en magasin

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES en Lits complets, Canapés, Fauteuils, Chaises ordinaires et garnies, Tables rondes, carrées et à ouvrage, Lavabos, Glaces, etc.

27, Rue Daniel JeanRichard, 27

Imprimerie de LA SENTINELLE

FÉDÉRATION SUISSE  
des ouvriers  
Repas., Démont., Remonteurs  
et Faiseurs d'Echappements

## GRANDE ASSEMBLÉE

POPULAIRE

de tous les ouvriers  
organisés ou non

au

**STAND des ARMES-RÉUNIES**

Mardi 15 Octobre

à 8 heures et demie du soir

**ORDRE du JOUR IMPORTANT**

Tous les ouvriers soucieux de l'avenir de leur métier, sont priés d'y assister.

**LE COMITÉ.**

*Attention!*

**LE SYNDICAT**

des ouvriers monteurs de boîtes

met en garde les parents, tuteurs, etc., à l'égard d'annonces parues et qui pourraient paraître encore demandant dans des fabriques d'or des jeunes gens avec rétribution immédiate.

Dans l'intérêt des enfants, dont ils ont la garde, le Syndicat précite leur recommande instamment de ne prendre aucune décision avant de s'être informés auprès du Président du Comité des ouvriers monteurs de boîtes,

**M. FRITZ SANDOZ**

Numa Droz 74

qui leur donnera tous les renseignements désirés.

Syndicat des  
ouvriers monteurs de boîtes.

## LA MÉNAGÈRE

Les sociétaires ainsi que le public désirant se fournir de pommes de terre, sont priés de se faire inscrire aux adresses ci-dessous:

**LOCAL, Cercle ouvrier, Serre 35**  
**Léonard DAUM, Numa Droz 16.**  
**Georges HUGUENIN, Progrès 117**

## TOMBOLA

de la

**FANFARE DU GRUTLI**

Tirage le 29 octobre

**EXPOSITION des LOTS les 26, 27 et 28**  
au Restaurant des Armes-Réunies

Prix du Billet: **UN FRANC** (2 numéros)

En vente partout

Les lots sont reçus avec reconnaissance

GRAND

**Pressoir des Montagnes**

Dès aujourd'hui

**SAUSER IM STADIUM**

Société de Consommation

LA CHAUX-DE-FONDS

**LE NOUVEAU MAGASIN**

**17 rue du Nord 17**

est ouvert

## SOCIÉTÉ SUISSE DE TEMPÉRANCE



48, Rue du Progrès, 48

## THÉ DE CLOTURE DE LA VENTE

MERCREDI, 16 octobre à 8 h. précises du soir

DANS LA GRANDE SALLE DE LA **CROIX-BLEUE**

Les cartes d'entrées au prix de UN fr. sont en vente dans les dépôts suivants:

M. Jules Nicolet, Doubs 93.  
Magasin O. Prêtre, rue Neuve 16a.  
Magasin E. Rapp, Numa Droz 34.  
Magasin Milles Augsburgers, Fritz Courvoisier 11.

Epicerie Maulaz, Numa Droz 134.  
Pâtisserie Ducommun, St-Pierre 4.  
Boulangerie du Nord (Nord 52).  
M. C. Borel, concierge, Progrès 48.  
et dans les cafés de Tempérance.

# LAMPES

**Quinquets et Lampes**

pour horlogers

**LAMPES** pour cuisine et corridor

**LAMPES** à pied, riches et ordinaires

**LAMPES** à colonne, riches et ordin.

**LAMPES** à suspension, grand choix

Abat-jour, Verres de lampes, Mèches et tous accessoires  
pour l'éclairage

# L. TIROZZI

21, Léopold Robert, 21

## Occasion exceptionnelle

1 ameublement Louis XV en velours frappé. 2 Divans à rouleaux en moquette. Quelques fauteuils en moquette, velours damas. 1 lit noyer 2 places avec sommier, traversin, matelas, crin animal, duvet et oreillers. 1 pareil à une place.

Plusieurs lits sapin avec sommiers et matelas à 1 et deux places et quelques autres articles de mobilier sont à vendre à très bas prix.

S'adresser rue Daniel JeanRichard 27.

## Glaces

en TOUS GENRES

PRIX

défiant toute concurrence

GRAND CHOIX D'ENCADREMENTS

Se recommande,

**CH. BRÄNDLÉ.**

Magasin Rue Léopold-Robert 47

## Plâtriers-Peintres

Le Syndicat des ouvriers plâtriers-peintres de Lausanne avise tous les collègues ainsi que MM. les entrepreneurs qu'il a transféré son siège et son bureau d'embauche à la *Maison du peuple*, Caroline 8, Lausanne.

**LE COMITÉ.**